

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	18
Quorum	10
Votants	19

Le deux avril deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-sept mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine, REYNOUD Henri, STEKELOROM Dominique, JUGLARET Laurent, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth, SANTÉ Michel, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, GARZINO Murielle, CHAIM Sabine, Lucie BABIN, SERRIER Jean-Guy, ARSAC Claire, CHENEVEZ Olivier,

Pouvoirs : THOMAS Sébastien a donné pouvoir à CARRÉ Jean-Christophe

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Alexandre WAJS

N° 2026/04/02/16 -OBJET : Election des délégués au Territoire d'Energie des BDR (TE 13).

Rapporteur : Monsieur Alexandre WAJS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L.5212-7, L2122-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 1994 portant création du Syndicat Mixte d'Electrification du Département des Bouches du Rhône ;

Vu les statuts du SMED13 adoptés par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2006 portant modification des statuts du Syndicat mixte d'électrification du Département des Bouches du Rhône devenant « Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône dit SMED13 ;

Vu l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 29 décembre 2017 par lequel la Métropole Aix-Marseille-Provence a été déclarée comme substituée au sein du syndicat à 89 de ses communes membres afin de participer à l'exercice de la compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité ;

Vu le second arrêté en date du 29 décembre 2017 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a également déclaré les communes membres de la Métropole comme retirées du syndicat pour les compétences de concession de la distribution publique de gaz et de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ;

Vu les différentes modifications statutaires du Syndicat ;

Vu la délibération 24_47DL portant modification des statuts concernant le changement de dénomination du Syndicat du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône dénommé « Territoire d'Energie Bouches-du-Rhône » et désigné également « TE13 » ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 12 mars 2025 actant les nouveaux statuts du Syndicat ;

Vu la délibération 25_99DL du TE13 en date du 8 décembre 2025 adoptant la modification des statuts du Syndicat ;

Monsieur le Rapporteur expose aux membres présents du Conseil Municipal que compte tenu des élections municipales du 15 mars 2026 et de l'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, conformément aux dispositions des articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant du Conseil Municipal qui siégeront au Comité Syndical du TE13 au sein du Collège du Territoire Hors Métropole.

Monsieur le Rapporteur invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués pour représenter la Commune au sein du TE13, au scrutin secret uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour.

Déclaration de candidature :

- Jean-Christophe CARRÉ en qualité de délégué titulaire
- Alexandre WAJS en qualité de délégué suppléant

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Titulaire : Jean-Christophe CARRÉ => 19 voix

Suppléant : Alexandre WAJS => 19 voix

DECLARE par conséquent élus

Titulaire : Jean-Christophe CARRÉ

Suppléant : Alexandre WAJS

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
d'Arles le : **9 AVR. 2026**

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture

Publication sur le site de la mairie le : **- 9 AVR. 2026**

Secrétaire de séance,
Alexandre WAJS

The image shows a blue ink signature of Alexandre WAJS written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a building, surrounded by the text 'MAUSSANE - LES ALPILLES' and the number '13' at the bottom.

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ

The image shows a blue ink signature of Jean-Christophe CARRÉ written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a building, surrounded by the text 'MAUSSANE - LES ALPILLES' and the number '13' at the bottom.